



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2021

Séance du Conseil Communautaire du 15 février 2021

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires... une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape. Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit désormais faire l'objet d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, pris pour l'application de l'article 107 de la Loi NOTRE précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le DOB.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Ce débat doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le DOB permet d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur les priorités envisagées, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif (prévu le 22 mars 2021). Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Le présent rapport qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

I. <u>LA LOI DE FINANCES 2021 : principales mesures impactant les communautés d'agglomérations</u>

La loi n°2020-1721 de finances pour 2021 a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 décembre 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2020.

Dans un contexte de crise sanitaire, les lois de finances rectificatives 2020 adoptées ont suspendu la contractualisation issue du pacte de Cahors encadrant les dépenses des grandes collectivités pour que celles-ci puissent faire face sans contrainte, aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

Après les pertes de recettes liées aux différentes périodes de confinement et à la gestion de la crise elle-même, les collectivités vont devoir adapter leur stratégie financière compte tenu de la réforme de la fiscalité locale.

A. Fixation de la DGF et des variables d'ajustement pour 2021

L'enveloppe globale de DGF est fixée à environ 27 Milliards d'€, stable, à périmètre constant, par rapport à 2020.

L'évolution des prix hors tabac pour 2021 est estimée à 0,6%. L'enveloppe de DGF n'évoluant pas, **il y a donc mécaniquement une dégradation de la capacité de financement des collectivités**. Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. Elle est donc totalement financée par redéploiement interne.

B. La réforme fiscale : maintien du calendrier initial de la taxe d'habitation (TH), CFE/CVAE et impôts de production

- Taxe d'habitation

La loi de finances pour 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes. Depuis 2020, **80 %** des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les **20 %** des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de **30 %** en 2021, puis de **65 %** en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

A partir du 1^{er} janvier 2021, le produit de TH sur les résidences principales ne sera plus perçu. En remplacement, une fraction du produit net de TVA nationale est transférée aux EPCI (égal au produit des bases nettes définitives TH de 2020 x taux TH2017, majoré d'une moyenne triennale des rôles supplémentaires et de la compensation TH reçue en 2020).

- Abaissement du seuil de plafonnement des entreprises (CFE+CVAE) à la valeur ajoutée de 3% à 2%

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE. Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, la Loi de Finances Initiale (LFI) **abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.**

Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

- Valeurs locatives des établissements industriels divisées par 2 (Plan de relance, baisse des impôts de production)

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, la LFI s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Cette révision de taux d'intérêt aboutit à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels et de fait des cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt est de 1,54 milliard € pour la CFE et de 1,75 milliard € pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 milliards € en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales. La revalorisation annuelle de ces VLC serait similaire à celle des locaux professionnels, soit sur l'évolution moyenne annuelle des 3 dernières années.

C. Péréquation horizontale : suppression de la progressivité

Depuis que la loi de finances 2012 a créé ce dispositif, la péréquation horizontale connaît une montée en puissance. Notre ensemble intercommunal (CAHM + communes), en tant qu'ensemble intercommunal « moins favorisé » est bénéficiaire de ce fonds depuis sa mise en place ; les « plus favorisés » quant à eux sont contributeurs au FPIC.

Au niveau national, la loi de finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 milliard d'€, montant atteint depuis 2016. Pour la CAHM, il devrait être de 1.3M € soit sensiblement identique depuis 2016.

II. LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette de la communauté ressort à **95 965 718 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2021 pour un **taux de 1,92%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 13 ans et 7 mois**.

Sur l'exercice 2020, la Communauté a consolidé 16 emprunts. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2020	Durée	Taux payé
Principal	2019-06	Arkéa	2 000 000 €	02/12/2019	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,95%
	202009	Crédit Coopératif	2 400 000 €	01/12/2020	2 400 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,52%
	202008	La Banque Postale	2 000 000 €	16/11/2020	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,61%
	202001	Arkéa	1 500 000 €	12/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,80%
	202002	CFFIL	1 500 000 €	15/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
Assainissement	2019-02-TIR-2	CFFIL	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,66%
	202003	CFFIL	1 500 000 €	15/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
Eau	202004	CFFIL	1 200 000 €	15/06/2020	1 200 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
La Méditerranéenne	2019-04C	CFFIL	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202006	La Banque Postale	1 400 000 €	20/11/2020	1 400 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
Le Roubié	2019-05C	CFFIL	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202007	La Banque Postale	1 200 000 €	20/11/2020	1 200 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
La Capucière	202005	La Banque Postale	2 000 000 €	20/11/2020	2 000 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202010	Caisse d'Épargne	3 000 000 €	17/12/2020	3 000 000 €	10 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,92%
GIGAMED	2019-06C2	Arkéa	259 257 €	02/12/2019	259 257,05 €	20 ans	Taux fixe 0,95%
	2019-03-TIR-3	CFFIL	1 975 000 €	08/10/2019	1 975 000 €	20 ans	Taux fixe 0,54%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	70 493 595	73%	2,37%	14 ans	102	1A/1B
Taux fixes	68 092 203	71%	2,26%	14 ans et 2 mois	100	1A
Taux fixes alternatifs	2 401 392	2,5%	5,31%	7 ans et 7 mois	2	1B
Taux monétaires	25 472 123	27%	0,69%	12 ans et 8 mois	18	1A
Euribor 3 mois moyenné	3 605 421	3,8%	0,31%	7 ans et 7 mois	4	1A
Euribor 3 mois	21 866 702	22,8%	0,75%	13 ans et 7 mois	14	1A
Total	95 965 718	100%	1,92%	13 ans et 7 mois	120	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 71% de l'encours sur taux fixe.

L'agglomération détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 2,5% de l'encours global.

Avec près de 27% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,69% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 1,93%.

Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant uniquement des emprunts à taux fixe. **La totalité des emprunts souscrit cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.**

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre communauté devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

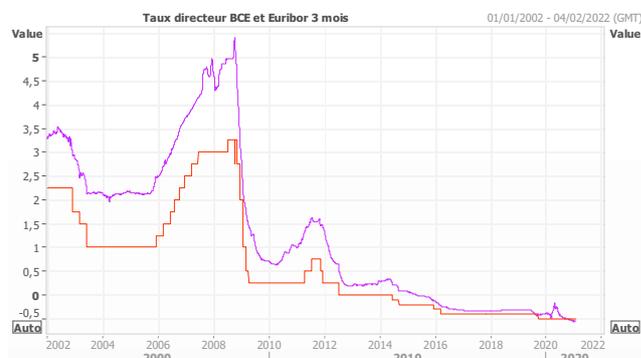
A. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2021, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 ^{er} janvier 2021	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 1 ^{er} janvier 2021
9	762 571	2 ans, 1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	- 0,545%
A01-005	1 638 822	10 ans, 1 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	-0,545%

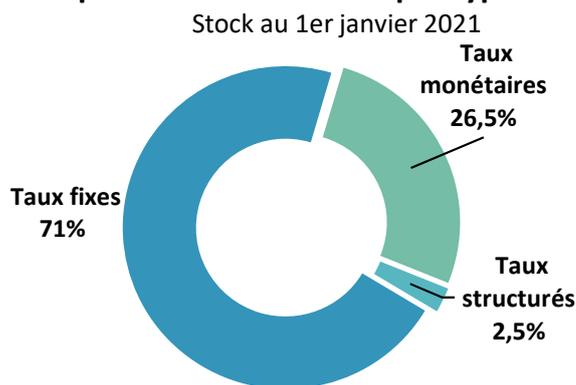
Le graphique ci-contre présente la courbe de l'Euribor 3 mois (en violet) et celle du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (en rouge) de fin 2002 au 1^{er} janvier 2021.

Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. **La barrière à 6% est très éloignée du niveau du sous-jacent.** L'Euribor 3 mois ressort à -0,545% à la date de rédaction du ROB.



Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié.

Répartition de l'encours par type de taux

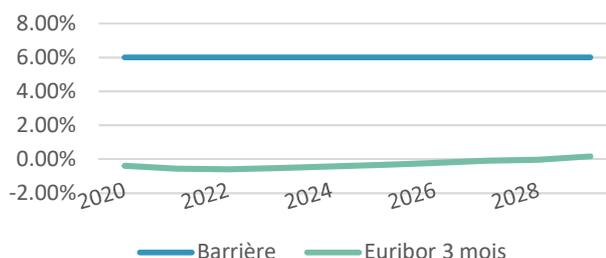


Le graphique ci-contre représente l'évolution de l'Euribor 3 mois telle qu'anticipée par le marché sur les 10 prochaines années.

A noter que les taux anticipés ne présagent en rien de la réalité future du marché mais reflètent la tendance observée par le marché. Ils sont issus d'un calcul mathématique à partir de la courbe des taux au comptant (du jour).

Euribor 3 mois anticipé

Au 1er janvier 2021



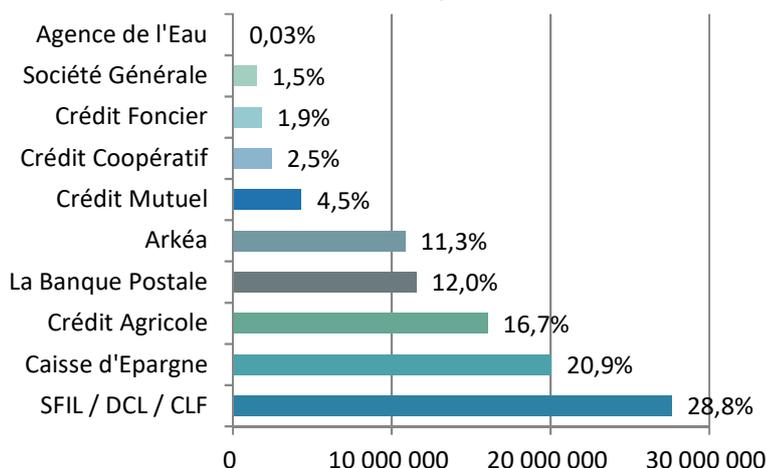
La zone de risque reste à ce jour très éloignée sur ce contrat. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

B. Répartition de l'encours par prêteurs

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

Répartition par prêteurs

Encours au 1er janvier 2021



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

C. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2021	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	31 374 226	1,94%	13 ans et 3 mois	67,5% taux fixe 30,1% taux monétaires 2,4% taux structurés	4 700 000 €
Assainissement	31 218 953	2,84%	16 ans et 4 mois	84,8% taux fixe 9,6% taux monétaires 5,6% taux structurés	2 000 000 €
Eau	7 156 320	2,23%	18 ans	99,6% taux fixe 0,4% taux monétaires	1 500 000 €
La Capucière	14 859 490	0,86%	8 ans et 4 mois	26,8% taux fixe 73,2% taux monétaires	2 940 000 €
La Méditerranéenne	5 348 059	0,64%	9 ans et 10 mois	53,5% taux fixe 46,4% taux monétaires	1 970 000 €
Le Puech	1 115 237	0,01%	4 ans et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	2 662 500	0,59%	9 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	155 000 €
GIGAMED	2 230 933	0,60%	19 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	
Jacques Cœur	Pas de dette sur ces budgets au 1 ^{er} janvier 2021				160 000 €
Extension Source					100 000 €
GEMAPI					600 000 €
Hameau Agricole					670 000 €
L'Audacieux					230 000 €

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

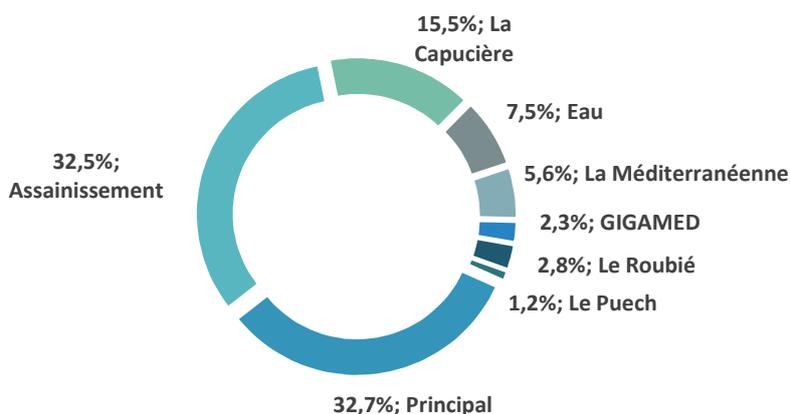
- Budget Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la commune de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'usager.

- Budget La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

Répartition de l'encours par budget au 1er janvier 2021



D. Perspectives sur l'exercice 2021

A ce jour, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,545% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes proposés sont aujourd'hui à des niveaux très bas, inférieurs au niveau moyen actuel de la dette à taux fixe. Cela signifie que le projet de budget pour 2021 est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

Malgré la crise de la Covid-19 et la volatilité des marchés sur l'année 2020, les marges bancaires ont connues une légère baisse sur ce début d'année. Les taux de marchés historiquement bas entraînent des propositions de taux fixes bien positionnées et la mise en concurrence des établissements prêteurs permet d'obtenir des niveaux de marges encore plus attractifs.

Le projet de budget pour 2021 intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 15 025 000 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	2 350 000	Fixe 1,30%	20 ans	Maintien de la répartition actuelle par type de taux
	2 350 000	E3M (flooré à 0%) +0,70%		
Parcs d'activités*	6 225 000	E3M (flooré à 0%) +0,50%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets pour les remboursements anticipés lors de la vente des terrains
Eau et Assainissement	3 500 000	Fixe 1,50%	25 ans	Tarifcation à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
GEMAPI	600 000	Fixe 1,30%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)

*La Capucière, La Méditerranéenne, Le Roubié, Jacques Cœur, Extension Source, Le Puech, Hameau Agricole, L'Audacieux

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec intégration d'une marge de sécurité). Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2021 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction des besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2021 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 102 466 178 €
- Taux moyen : 1,75 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 6 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 66,6 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,90 %
- Répartition de la dette à taux variable : 31,5 %

III. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2021, PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A. La stratégie de la CAHM

Du fait de la réforme sur la fiscalité, le panier fiscal de la CAHM se trouve modifié. Le transfert de produit de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, engendre une perte de pouvoir de taux et **un gel de cette recette sur l'année 2021**. Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à lui maintenu. Pour les années suivantes, on peut se poser la question de l'évolution du produit de TVA, basé sur la consommation. Notre prospective financière l'ayant estimée à + 1,75% par an jusqu'en 2026, alors que nous étions sur une augmentation de plus de 2% du produit et des compensations de taxe d'habitation en rétrospective.

La CAHM souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de réaliser le programme Pluriannuel d'Investissement 2020/2026.

Afin de garantir une épargne nette à un bon niveau, tout en intégrant la réforme fiscale, la communauté d'agglomération souhaite maîtriser son endettement grâce à la mobilisation de recettes d'investissement propres et la sollicitation de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Les projets des 15 budgets de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée seront présentés avec reprise des résultats lors de la séance du Conseil Communautaire du 22 mars 2021.

B. Le Budget Principal

Les évolutions mentionnées ci-dessous, sont calculées par rapport au prévu 2020 (BP+DM+BS).

1. Les recettes

- Le chapitre 74 et les dotations : 9,8 M€ (- 8,5%)

Si la DGF devrait se maintenir autour de 8,1 M€ (identique à 2020), les recettes du chapitre 74 sont en baisse de 912 882 €, du fait notamment de la suppression de la compensation TH pour 1,4 millions d'euros, et de la mise en place d'une compensation CFE/CVAE de 517 144 €.

- Le chapitre 73 et la fiscalité: 45,3 M€ (+ 8,7%)

A partir du 1^{er} janvier 2021, le produit de TH sur les résidences principales ne sera plus perçu. En remplacement, une fraction de produit net de TVA nationale est transférée aux EPCI (égal au produit des bases nettes définitives TH de 2020 x taux TH 2017, majoré d'une moyenne triennale des rôles supplémentaires et de la compensation TH reçue en 2020).

L'agglomération **perd donc son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation et le dynamisme de ces bases fiscales**. Le panier fiscal de la CAHM est donc ainsi modifié :

	Ressources avant réforme (2020)	Ressources après réforme (2021)
Produit TH Résidences principales + compensation	11 828 000	
+ Produit TH Résidences secondaires	8 527 000	8 527 000
Produit TVA transféré		11 828 000
Produit TOTAL	20 355 000	20 355 000

Le retour de la compétence de collecte des encombrants et des cartons au SICTOM au 1^{er} juillet 2021 engendre **une baisse de recettes de 1,1 millions d'euros**, le prélèvement opéré sur la TEOM étant réduit de moitié.

Ainsi, il est prévu la mise en place d'un taux de foncier bâti de 2,75%, expliquant principalement l'augmentation de 8,7%.

Il est à noter que le levier fiscal n'avait pas été actionné sur l'Agglomération depuis 2010 et que la CAHM était encore l'une des rares agglomérations à ne pas avoir instauré de taux sur le foncier bâti.

Les autres taux d'imposition seront maintenus (CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

Le coefficient de la TAXe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est lui aussi maintenu à 1,20%.

La CAHM maintient aussi l'adaptation de l'imposition de la cotisation minimum de CFE aux capacités contributives des entreprises.

La CAHM sera toujours bénéficiaire du FPIC, et devrait se maintenir à 1,3 M€.

Il est important de noter que le chapitre 73 est majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4 M€, est versée par la CAHM à l'EPIC de l'office du tourisme « Cap d'Agde Méditerranée ».

- Chapitre 70: 3,9 M€ (+11,8%)

Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, du SICTOM, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport et GEMAPI et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde.

Au 1^{er} janvier 2021, si certains remboursements de personnel diminuent (tourisme, départ à la retraite,...), la Direction des Systèmes d'Information est mutualisée avec la ville d'Agde au sein d'un service commun rattaché à la CAHM, ce qui porte à 1,36 M€ les remboursements des mises à disposition des personnels (760 000 € en 2020).

2. Les dépenses

- Charges à caractère général : 9,5 M€ (+6,1%)

Augmentation des charges à caractère général de 6,1 % s'expliquant par l'externalisation du service propreté sur l'ensemble du périmètre des 3 communes littorales (Agde, Vias, Portiragnes) à compter du 1^{er} juin 2021 (1,2M€).

- Charges de personnel : 19,6 M€ (+ 3,6%)

Ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 70 et 74.

	Prévu 2020	Prévu 2021	
Dépenses	18 950 000 €	19 630 000 €	
Recettes	3 571 800 €	4 062 176 €	
Coût net	15 239 380 €	15 567 824 €	+ 1,23 %

En 2021, la politique en matière de ressources humaines va accompagner l'engagement des projets du nouveau mandat. Ainsi la maîtrise des dépenses de personnel doit permettre d'investir dans des actions nouvelles nécessaires au développement de notre territoire.

Pour ce faire, l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires va être contenue, les choix de création de postes seront strictement limités aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions stratégiques.

Le diagnostic de nos ressources humaines et la définition de lignes directrices de gestion vont permettre une anticipation et une programmation, facteurs d'efficience, tout en remplissant nos objectifs de valorisation des parcours et des compétences, d'inclusion des personnes en situation de handicap et de maintien à l'emploi, et d'égalité femmes hommes.

Courant 2021, en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique, une réflexion sera engagée sur les cycles et rythmes de travail avec comme référence 1607 heures annuelles pour un temps complet, en prenant en compte les nécessités de service public, la qualité du service rendu ainsi que l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale des agents.

Bien entendu la prévision budgétaire 2021 va intégrer les augmentations réglementaires : évolution annuelle de la valeur du SMIC, le dernier volet d'application des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, l'évolution des carrières des fonctionnaires avec les avancements d'échelons et les promotions.

De plus, figurent en annexe le rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de la CAHM (*annexe 1*), ainsi que les informations relatives au temps de travail (*annexe2*).

- Atténuation de produits : 19,2 M€ (0,00%)

Ce chapitre reste stable, mais il est nécessaire de noter la **restitution du dégrèvement de CFE pour 836 423 €** (impact de notre délibération de dégrèvement de Cotisation Foncière des Entreprises 2020 en faveur des entreprises du tourisme concernées), une **diminution des attributions de Compensation de 600 000 €, directement lié à l'exercice des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**.

En effet, dans le cadre de la Loi Notre, la CAHM a pris les compétences GEPU et DECI à compter du 1^{er} janvier 2020. A ce titre, la CLETC s'est réunie le 4 février et a fixé les montants des attributions de compensation suite à ces transferts de compétences. Pour le renouvellement du petit matériel, la CAHM percevra des attributions de compensation d'investissement.

Notre prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est de 10 097 375 €, inchangé depuis 2017, date d'intégration de la commune de Tourbes.

- Autres charges de gestion courante : 5,3 M€ (-8,4%)

Ce chapitre comprend essentiellement l'ensemble des subventions aux partenaires :

- centres aquatiques d'Agde et de Pézenas : subvention d'équilibre de 1 264 000 €
- aéroport : diminution de 247 409 €
- clôture du Budget SMO Port Fluvial (300 000 € de participation en 2020)

Et des participations de 1M€ au budget annexe du transport et de 250 000 € au budget annexe Gigamed.

La CAHM a repris la gestion de la compétence des aires d'accueil des gens du voyage en régie, et a mis fin à la délégation de service public au 31 décembre 2020.

- Charges financières : 0,6 M€ (-10%)

Une baisse de 85 000 € des charges d'intérêts est constatée grâce à une gestion dynamique de la dette, de faible taux d'intérêt, le transfert de deux emprunts au budget annexe GIGAMED et la fin de trois contrats de prêts.

3. Projets envisagés en investissement

Près de 20,5 M€ de crédits nouveaux devraient être inscrits en dépenses d'équipement au Budget Primitif du Budget Principal.

Poursuite des programmes d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle et programme Pluriannuel d'investissement 2020/2026 : (annexe 3 : Plan Pluriannuel d'Investissement 2021/2026).

➤ **Restauration du Château Laurens à Agde : 1,3 M€ et Aménagement de son parc : 1,75M€**

Les travaux de restauration du château arriveront à leur terme mi 2021. Sur cette dernière phase, les principales dépenses relèvent des lots relatifs aux décors et à la finition.

En parallèle, le marché pour l'aménagement du parc sera lancé mi 2021 pour une réalisation des travaux jusqu'à l'automne. Le marché de construction de l'accueil externalisé de la villa sera également lancé au premier semestre 2021 pour une réalisation d'ici la fin d'année.

Une fois les derniers bilans travaux établis, les ultimes demandes de subventions auprès de nos partenaires financiers (DRAC, Région, CD34, UE) seront déposées pour la dernière phase du chantier de restauration de la villa. L'aménagement du parc est d'ores et déjà financé par la Région à hauteur de 15% du montant estimatif des travaux. Des demandes complémentaires seront déposées début 2021, y compris pour l'accueil externalisé du château, indispensable à l'ouverture future de cet équipement patrimonial et culturel.

➤ **En matière d'habitat : 3 080 000 M€**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les programmes d'aides seront reconduits notamment au titre des différents dispositifs, sur le parc privé, avec les OPAH RU, le PIG, l'action façades (Objectif Rénov') et le POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés => Allo Copro) et sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 100 000 €.

Les objectifs 2021 (sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 4/03/2021) étant d'aider :

- dans le parc privé, la réhabilitation de 217 logements (dont 165 financés en complément de l'Anah par l'Agglo) dont 35 de propriétaires bailleurs, 140 de propriétaires occupants et 42 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés dans le but de les aider à s'organiser
- dans le parc public, **la construction de 383 logements sociaux** (dont 93 PLAI, 194 PLUS et 87 PLS)

En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence et énergétique, il s'agit de favoriser la mixité sociale et de soutenir une dynamique sur les centres anciens.

Il est prévu 775 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 2,3 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 3 080 000 M€.

➤ **Très Haut Débit : 440 000€**

Depuis 2015, l'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'investir dans la construction d'un réseau de fibre optique avec une démarche d'aménagement du territoire afin de créer un environnement numérique favorable à l'implantation de nouvelles entreprises et d'agir sur la création d'emplois.

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises afin de les inciter à s'installer, se développer et à créer des emplois et permettre aux entreprises présentes de prendre rapidement le virage numérique nécessaire au développement économique et touristique de l'agglomération.

Par ailleurs, la création de cette nouvelle infrastructure intercommunale numérique en fibre optique est le support du réseau informatique intercommunal en construction et représente ainsi une source d'économie importante dans les coûts du fonctionnement informatique des collectivités avec des gains de mutualisation et de partage du matériel, des équipements et de la maintenance.

Le schéma directeur numérique de la CAHM comportait trois phases. Les deux premières phases étant terminées, l'investissement doit porter aujourd'hui sur la finalisation de la troisième phase avec le déploiement de la fibre dans les communes du nord du territoire. **A ce jour, 12 communes sont raccordées, restent les communes d'Adissan, d'Aumes, de Castelnau-de-Guers, de Caux, de Cazouls d'Hérault, de Nizas, de Saint-Pons-de-Mauchiens et de Tourbes à raccorder entre 2021 et 2022.**

Nous allons également travailler sur le raccordement des sites publics communaux afin de générer au plus vite des économies sur le fonctionnement informatique interne de ces communes.

Enfin, le réseau représente aujourd'hui **plus de 115 km de fibres déployées avec 195 sites raccordés dont une quarantaine d'entreprises privées.** C'est autant d'agents publics et de salariés dont l'activité professionnelle dépend en partie du bon fonctionnement du réseau. C'est pourquoi, cette année la CAHM a décidé de porter ses efforts d'investissement sur la sécurité du réseau afin de limiter les impacts économiques d'éventuels incidents sur la fibre optique. La sécurisation du réseau consiste d'une part à boucler le réseau afin de disposer de deux routes optiques potentielles différentes pour atteindre un même site et d'autre part à disposer d'une double adduction internet.

Pour conclure, si l'exploitation du réseau génère des coûts, elle est également source de recettes. Une partie des fibres sont mises à disposition des opérateurs fournisseurs de services internet aux entreprises mais aussi au département via son délégataire de service public pour la construction du réseau France Très Haut Débit destiné à tous les héraultais. En 2021, les recettes sont estimées à 600 000 euros.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 300 000 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit en **allouant une enveloppe de 300 000 €, se rajoutant aux 268 000 € de restes à réaliser, visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.**

De plus, l'enveloppe de 100 000 € destinée à la restauration des espaces verts sur les communes est maintenue.

Enfin, une enveloppe de 20 000 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit, ainsi qu'une enveloppe de 25 000 € pour le patrimoine ni classé ni inscrit.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal : 1,28M€**

Il est prévu 800 000 € de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux, dont le Centre Technique de Pomérois.

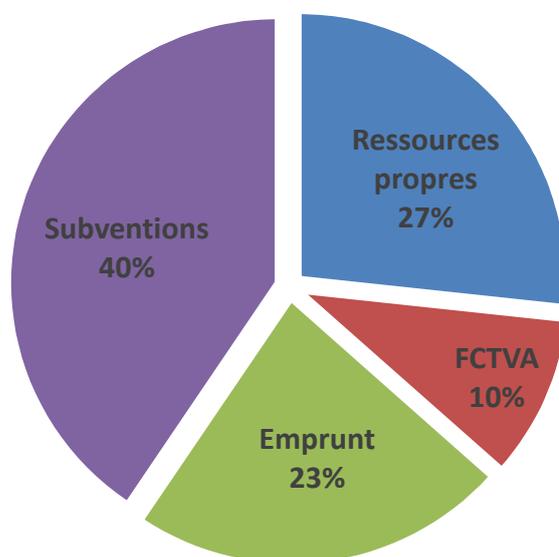
Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, une enveloppe de 480 000€ est prévue notamment pour l'acquisition d'une laveuse de voirie avec cuve de 3 000 litres.

400 000 € (restes à réaliser + BP) sont prévus pour le développement du réseau cyclable, suite à l'approbation du schéma directeur des modes actifs. Pour ce faire, il sera proposé courant 2021 une programmation de réalisation de travaux et les modalités d'association avec les communes.

➤ **Soutien aux entreprises : 381 000 €**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe à l'implantation des entreprises par le biais d'aides à l'immobilier, ainsi qu'au fonds L'OCCAL instauré par la Région Occitanie, avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI. Il s'agit d'un dispositif pouvant ouvrir droit à des prêts et à des subventions d'investissement. **La CAHM participe à hauteur de 402 965 € à ce fonds dont 201 482,5 € pour 2020 et 201 482,5 € pour 2021.**

Au BP2021, les dépenses d'équipement du budget principal sont estimées à 20.5 M€ et devraient être financées ainsi :



C. Les Budgets Annexes

1. PAEHM en budgets annexes

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

970 000 € de travaux et 200 000 € d'acquisitions sont prévus. La commercialisation des lots se poursuit et **le projet commercial devrait se concrétiser en 2021.**

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

La livraison de ce parc interviendra en ce début d'année 2021 permettant d'engager la commercialisation.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Les études de faisabilité se poursuivent afin de pouvoir statuer sur le lancement effectif de ce projet de parc. Sont inscrits 100 000 €.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est en fin de commercialisation. La crise sanitaire de la COVID-19 a freiné la commercialisation mais les derniers lots devraient être commercialisés en 2021.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias

100 000 € sont inscrits pour le **lancement des études de cette extension du parc d'activités** afin de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit. Il est prévu 970 000 € de travaux de démolition et 341 000€ pour l'acquisition de 2 parcelles. **La concession d'aménagement doit être attribuée en ce début d'année 2021.**

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Comme pour d'autres parcs, la crise COVID a freiné la commercialisation du parc mais les dernières cessions devraient être opérées en 2021.

Lors du vote des budgets 2021, les budgets des PAEHM Les Clairettes à Adissan, Les Roches Bleues et le Parc Techno à Saint-Thibéry seront clôturés ; ils n'ont donc pas de budget primitif 2021.

2. Budget Annexe EAU

La communauté d'agglomération poursuit l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseau, de branchements, de vannes et de compteurs.

Parallèlement, en application des DUP, les travaux sur l'équipement du forage de la Barquette sont prévus.

La sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivis en 2021. Il est prévu la désignation de l'équipe pluridisciplinaire, dont un architecte, en vue de l'édification du centre technique sud.

Le lancement de la consultation pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes et de la validation définitive du foncier.

Des travaux de renouvellement de réseaux sont programmés sur les communes de Nézignan l'Evêque (rue droite), Pézenas (rues Victor Hugo, Sarrazin, Foire et Chevalier St Jean), Agde (rue du 4 septembre)...

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 5 M€.

3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

L'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations est également menée. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et de micro-station d'épuration.

Ainsi, les réseaux d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Vias, Pomerols, Nézignan l'Evêque, Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Pezenas.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le système d'assainissement non collectif du hameau de Sallèle sera réhabilité, la mise en œuvre d'un traitement de sulfures sur le poste de refoulement en amont de la commune de Pézenas sera mis en service en 2021.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements s'élèvent à 6 M€.

4. Budget annexe GEMAPI

En fonctionnement, les charges à caractère général seront d'environ 1,36 M€ et les dépenses de personnel de 455 000 €.

Les opérations de restauration et d'entretien du fleuve Hérault se poursuivent en 2021 pour un montant de 250 700 € et financées à hauteur de 80%. Celles sur les cours d'eau des Verdisses, de la basse vallée de l'Hérault et sur le bassin versant Orb-Libron seront menées en régie par l'équipe technique « Gemapi ». Elles bénéficient d'aides allant jusqu'à 80%.

Les suivis réglementaires des systèmes d'endiguement (digues et ouvrages associés comme les stations d'exhaure) se poursuivent ainsi que la préparation des dossiers de classement des ouvrages conformément à l'évolution de la réglementation pour un montant de 276 230 €.

➤ **Protection du littoral**: Les études pour la protection du littoral du Grau d'Agde, les dossiers réglementaires et le démarrage des travaux sont prévus pour 2021 pour un montant de 460 000€. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, les ateliers permettant de définir les conditions et moyens d'un projet de territoire adapté ainsi que **l'expérimentation d'un atténuateur des houles seront menés pour un montant de 1 075 000 €.** De plus, les travaux d'urgence pour limiter l'érosion du cordon dunaire en côte ouest de Vias seront réalisés pour un montant de 330 000 €. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra en 2021 pour un montant de 100 000 €. Enfin, des études nécessaires au suivi du littoral et à la programmation d'opérations de préservation seront réalisés pour un montant de 83 500 €. Des crédits sont également inscrits pour le démarrage des travaux dès l'automne 2021 de la plage du Grau d'Agde. Les financements déjà acquis pour les études varient de 50% à 80%, les subventions pour les travaux seront également sollicitées. Débuteront également l'audit des stations d'exhaure pour 48 000 € de même que **des travaux de restauration des digues de Cazouls d'Hérault et de Florensac pour 270 000 €.**

➤ **Cours d'eau** : l'étude de scénarios d'aménagement pour la lutte contre les inondations sur le bassin-versant de l'Ensigaud, d'un montant de 36 000 €, sera finalisée en 2021. **Celle concernant la renaturation de la Peyne dans la traversée urbaine de Pézenas se poursuivra en 2021 pour un montant de 300 000 €. Ces études seront financées à hauteur de 80% par les partenaires.**

➤ **Systèmes d'endiguement** :

Les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan pour 250 000 € et de Portiragnes plage pour 296 000 €. L'analyse multicritère concernant la digue de Pézenas, se poursuivra en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 58 000 € ainsi que les travaux d'urgence à hauteur de 150 000 € selon les scénarios identifiés. L'étude des scénarios d'aménagement du remblai SNCF au sein de la digue de Saint-Thibéry sera lancée pour un montant de 114 000 €. Ces projets sont financés à hauteur de 80% par les partenaires.

➤ **Acquisition de matériel technique : 319 400 €**

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés. Les acquisitions les plus importantes proposées sont le remplacement d'un couple « tracteur-épareuse » et le remplacement d'un bras d'épareuse par un outil plus adapté : le bras allongé.

Il sera proposé en conseil communautaire de voter une enveloppe dédiée de 1 800 000 € pour l'année 2021, identique à celle des années précédentes.

L'emprunt prévisionnel 2021 de ce budget annexe est estimé à 600 000 €.

5. Budget Annexe Transport

Le montant prévisionnel lié à la Délégation de Service Public s'élève à 3 275 000 € pour 2021. Il est également prévu cette année de financer la restructuration du réseau de bus afin d'optimiser les lignes et d'adapter le réseau à une fréquentation quotidienne, notamment tournée vers les actifs, avant la gratuité du réseau prévue à moyen terme.

Il est estimé 2,4 M€ de versement mobilité sur l'année 2021.

Des crédits seront également engagés dès 2021 et de manière pluriannuelle pour la mise en œuvre du schéma des modes actifs en liaison avec les Communes.

6. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il est reconduit pour l'année 2021.

7. Budget annexe Gigamed

L'Agglomération a lancé, sur le site de la Capucière à Bessan, la construction d'une pépinière / hôtel d'entreprises, moderne et connectée, à vocation régionale, de 2 200 m² avec des solutions d'hébergements et de services. Ce bâtiment est classé « Bâtiment Durable Méditerranéen ».

L'outil Gigamed (la pépinière Gigamed de Bessan et la pépinière Gigamed Explore à Saint-Thibéry) est pleinement opérationnel en **2021 avec 14 entreprises installées en ce début d'année. De nouvelles candidatures sont actuellement à l'étude.**

Le budget de fonctionnement intègre des programmes d’animations et d’accompagnement avec de nombreux prestataires et partenaires (Consulaires, école des Mines d’Alès, French tech, la Région Occitanie...) ainsi que la participation à des appels à projets permettant de détecter de nouveaux talents.
